

Attribution de temps

Les allocations familiales ont déjà été désindexées en 1976 et, en partie, dans le cadre du programme des six et cinq, en 1982. C'était essentiellement l'œuvre des libéraux qui voudraient maintenant refuser aux autres la possibilité d'améliorer le système.

Voilà les preuves. On les trouve à la Chambre, dans le budget qui a été adopté, dans les six jours de débat sur le budget, dans les éditoriaux de la presse et surtout dans la bouche de tous nos concitoyens.

Le 4 septembre 1984, les Canadiens ont voté pour le changement.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Ils se sont donné un gouvernement capable d'agir et nous agissons. Monsieur le Président, je dis à l'opposition qu'elle peut hurler, danser, s'inquiéter ou n'importe quoi d'autre, mais les libéraux savent qu'ils ont eux aussi désindexé en 1982, lors de leur programme de six et cinq pour cent. Ils savent que l'opinion publique les condamne et ils devraient rester aussi discrets que faire se peut.

● (1110)

J'ai un peu plus de patience pour le NPD, mais pas beaucoup. Cela parce qu'ils peuvent tout se permettre, ils peuvent dire ce qu'ils veulent en toute impunité, puisqu'ils savent que le peuple canadien ne leur donnera jamais la responsabilité de faire ce qu'ils prônent. Par conséquent, je leur laisse un peu de temps et je leur garde un peu de respect, car ils n'ont pas eu l'occasion de faire ce que les libéraux ont fait.

Enfin, monsieur le Président, mon dernier argument à propos de cette motion porte sur la tradition du modèle des parlements. Bien des députés ici ont travaillé à la réforme parlementaire. Tous, et cela comprend le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), ont admis que nous devons suivre la tradition britannique. Cela veut dire que le gouvernement, une fois qu'il a présenté un discours du Trône, un budget, un programme législatif et une liste des priorités pour une période donnée, devrait avoir le droit de dire: voilà les projets de loi dont nous parlerons et voilà le temps que nous y consacrerons. Le Parlement britannique est généralement d'accord là-dessus. Monsieur le Président, voilà ce que lui et d'autres ont recommandé dans le dernier document sur la réforme parlementaire. Voilà les recommandations qui ont été faites pendant toutes les années où nous étions ici et c'est pourquoi je dis à l'opposition: opposez-vous si vous avez une meilleure idée. Mais, ne vous opposez pas sans raison, sans motifs réels et sans savoir pendant combien de temps vous allez résister.

Monsieur le Président, il est temps que les Canadiens aient le droit de regarder ce qui se passe à la Chambre et qu'ils puissent voter par l'intermédiaire de leurs représentants. Je propose que le vote ait lieu immédiatement.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est vraiment déplorable et décevant . . .

[Traduction]

M. le Président: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) invoque le Règlement.

M. Epp (Provencher): Je m'excuse d'interrompre le député. Je veux simplement préciser que j'ai dit que ce n'était pas dans le hansard. Nous avons vérifié et cela se trouve non seulement à la page 6866 du hansard, mais manifestement . . .

M. le Président: Je vous remercie.

[Français]

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est vraiment déplorable et décevant que ce soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui lui-même, après quatre jours, fasse la «job de bras», que le premier ministre lui a demandé de faire, savoir, faire taire l'opposition et présenter une motion de clôture.

Monsieur le Président, le débat, après quatre jours, ne faisait que commencer. Le gouvernement ne nous a pas dit pour quelle raison il est si pressé d'adopter un projet de loi qui sera en vigueur seulement à compter du 1^{er} janvier.

Le gouvernement n'a pas répondu à nos questions. Pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson), le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'ont pas transféré les 15 millions de dollars en 1985-1986 qu'ils vont récupérer sur le dos des familles avec enfants et les 40 millions de dollars en 1986-1987 qu'ils vont récupérer sur le dos des familles avec enfants, et transférer la somme globale au niveau du crédit d'impôt pour enfants, en augmentant davantage les avantages du crédit d'impôt pour enfants ainsi que le barème d'admissibilité pour les familles à moyen et faible revenu? Monsieur le Président, le gouvernement ne nous a pas répondu. Pourquoi s'apprête-t-il à passer rapidement sous silence la mesure de couper dans l'augmentation des allocations familiales dès 1986, et tout le monde sait que la mesure du chèque d'allocations familiales est une mesure qui favorise les familles pauvres et les familles à moyen et faible revenu, puisque l'allocation familiale est imposée? Mais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne nous a pas dit pourquoi il attend en 1987 pour réduire la mesure qui favorise les plus riches, soit l'exemption au titre d'impôt-enfant.

● (1115)

Si on se réfère au Livre bleu qui est signé par M. Epp, mon préopinant—je pense que c'était M. Epp—et si on examine le tableau, à la page 19 en français, on remarque: Exemption d'impôt au titre des enfants. Une famille dont le revenu est inférieur à \$10,000 ne reçoit aucune somme d'argent de l'exemption d'impôt. Une famille dont le revenu est inférieur à \$20,00 reçoit \$203 d'exemptions d'impôt. Mais une famille dont le revenu est de \$80,000 reçoit \$363.

Monsieur le Président, le gouvernement ne nous a pas répondu, le gouvernement ne veut pas que l'on discute de cette chose-là. Je comprends que le premier ministre a honte de son projet de loi; je comprends que le premier ministre veut passer à la vapeur cette mesure qui s'attaque aux familles à moyen et faible revenus.

Monsieur le Président, en fin de semaine, je rencontrais des mères de famille et je pense que plusieurs députés dans cette Chambre vont se rappeler ce que ces mères de famille me rappelaient et ce que ma mère me disait: Lorsqu'un jeune enfant demandait à ses parents, et plusieurs députés vont se rappeler de ce moment-là . . . au début du mois, lorsque l'enfant demandait un \$5 ou un \$10 pour l'achat d'effets scolaires, un garçon, pour acheter des bâtons de hockey ou une paire de patins, une jeune fille, pour avoir des bottes, la mère disait: Attends au milieu du mois, je vais avoir mon chèque d'allocations familiales. Encore aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai rencontré des familles dans la circonscription de Rosemont, une circonscription conservatrice, dans la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, également une circonscription conservatrice,